

**mazars**

61, rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00  
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

**CAILLIAU DEDOUIT et ASSOCIES**

19, rue Clément Marot  
75008 PARIS  
France

Institut Mines-Télécom

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAZARS SA  
Société Anonyme  
Siege social : Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault LA DEFENSE  
92400 COURBEVOIE  
Capital de : 8 320 000 euros - RCS : Nanterre 784 824 153 -

CAILLIAU DEDOUIT et ASSOCIES  
Société Anonyme  
19, rue Clément Marot  
75008 PARIS  
Capital social : 40 000 euros - RCS Paris B 722 012 051



## Institut Mines-Télécom

Etablissement public national scientifique, culturel et professionnel  
19 place Marguerite Perey – 91120 PALAISEAU

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

31 décembre 2023

Au Conseil d'Administration de l'Institut Mines-Télécom,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Institut Mines-Télécom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes consolidés :

- Le traitement comptable des travaux relatifs au campus de l'Institut Mines-Télécom à Palaiseau décrit dans la note 3 « Evénements significatifs », paragraphe 3.1 « L'opération « SACLAY » ;
- Les corrections d'erreurs exposées dans la note 5.11 « détails des autres mouvements impactant les capitaux propres ».

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

- La correcte comptabilisation des travaux relatifs au bâtiment Saclay de Palaiseau,
- Le caractère approprié des principes comptables appliqués,
- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues,
- La présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Vérification du rapport de gestion sur les comptes consolidés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes,

le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Fait à Paris La Défense, le 15 mars 2024

DocuSigned by:  
*Valérie RIOU*  
38ACFB87E313461...

Valérie RIOU  
Associée

DocuSigned by:  
*Aurélie LACAVE*  
5E27D7E80A544C0...

Aurélie LACAVE  
Senior Manager

Cailliau Dedouit et Associés

Fait à Paris, le 15 mars 2024



Rémy SAVOURNIN  
Associé



## 7. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

Tous les tableaux ci-dessous sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

### 7.1. Chiffre d'affaires par activité

Rubriques	31/12/2023		31/12/2022	
	K€	%	K€	%
Formation initiale	29 073	39%	29 488	41%
Formation professionnelle continue	5 200	7%	4 480	6%
Recherche et valorisation de la recherche	22 714	30%	21 101	29%
Soutien à la création d'entreprise	0	0%	0	0%
Contribution des membres du GIE	877	1%	869	1%
Divers	17 104	23%	16 539	23%
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>74 968</b>	<b>100%</b>	<b>72 477</b>	<b>100%</b>

### 7.2. Résultat financier

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits de cession des valeurs mobilières de placement	406	143
Reprises de provisions	0	0
Gain de change	0	0
Autres produits financiers	93	22
<b>Produits financiers</b>	<b>499</b>	<b>165</b>
Intérêts et charges financières	-90	-100
Dotations aux provisions	-157	-12
Pertes de change	0	0
Autres charges financières	-13	-3
<b>Charges financières</b>	<b>-260</b>	<b>-115</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>239</b>	<b>50</b>



## 1. ETATS FINANCIERS

### 1.1. Bilan Consolidé

En milliers d'euros	Clôture		Ouverture	
	Valeur brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé			-	-
Immobilisations incorporelles	29 849	- 23 344	6 505	6 873
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	963 773	- 512 255	451 518	447 359
Immobilisations financières	1 558	- 218	1 340	1 042
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>995 180</b>	<b>- 535 817</b>	<b>459 363</b>	<b>455 274</b>
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	37 849	- 1 881	35 968	30 507
Autres créances et comptes de régularisation	65 202	-	65 202	44 580
Valeurs mobilières de placement	229	-	229	4 229
Disponibilités	160 638	-	160 638	162 934
<b>Total Actif</b>	<b>1 259 098</b>	<b>- 537 698</b>	<b>721 400</b>	<b>697 524</b>

En milliers d'euros	Clôture	Ouverture
Subvention d'investissements par l'Etat	173 435	175 198
Réserves	280 218	284 124
Résultat de l'exercice	- 13 606	919
Autres subventions	97 752	97 753
<b>Total capitaux propres</b>	<b>537 799</b>	<b>557 993</b>
Intérêts hors groupe	180	150
Autres fonds propres	2 189	2 189
Provisions	33 415	29 431
Emprunts et dettes financières	2 823	3 022
Fournisseurs et comptes rattachés	15 845	15 278
Autres dettes et comptes de régularisation	129 148	89 460
<b>Total Passif</b>	<b>721 400</b>	<b>697 524</b>